



Commission des standards 10.11.22

# **Groupe de Travail Bâti CNIG**

**Première étape vers le standard : définition sémantique**

# Déroulé

Présentation des travaux du GT Bâti

**01**

**Contexte & Enjeux**

**02**

**Historique des travaux**

**03**

**Restitution**

**04**

**Perspective**



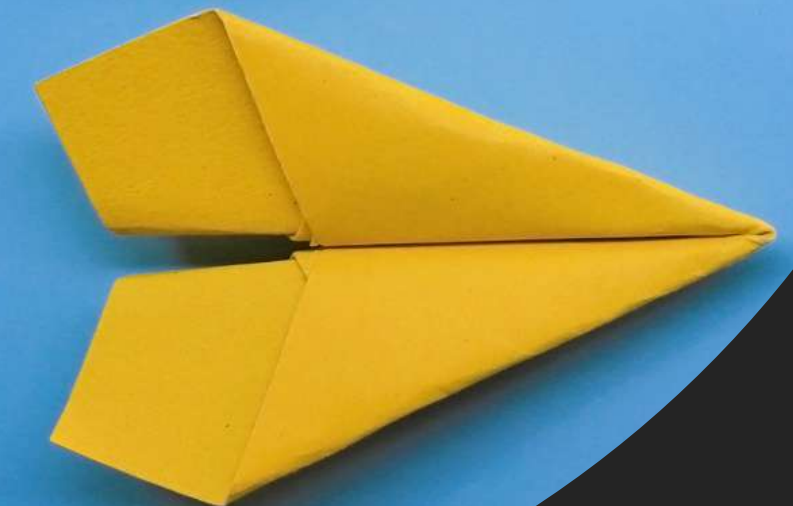
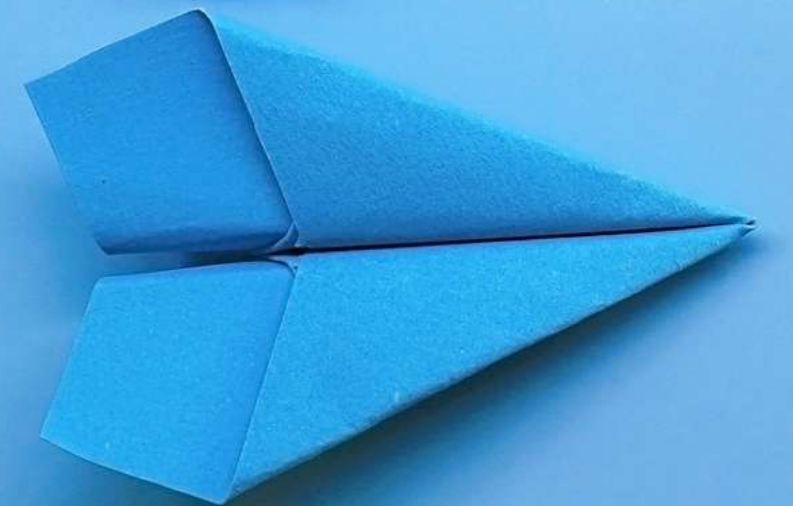
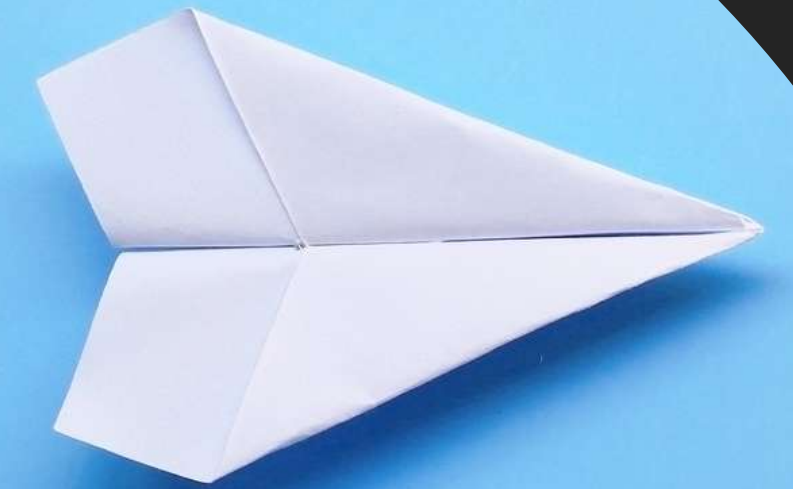
*"Il faut une définition atomique, qui convient au plus grand nombre" **IGN***

*"Au delà d'une définition - donner pleins d'éléments pour illustrer et comprendre les problématiques. Il faut partager une convention de description" **ENEDIS***

Enjeux, contexte, historique

# Enjeux et contexte

- Le projet Bat-ID mené par l'ADEME et le CSTB dédié à la construction d'un référentiel national du bâtiment. Ce projet a révélé le besoin d'une collaboration inter-administrative.
- En parallèle, les membres du CNIG ont exprimé leur volonté de travailler en priorité sur la problématique de la donnée bâtementaire en 2022.  
C'est pourquoi le GT Bâti a été créé en Mars 2022
- Depuis 6 mois, le GT Bâti a travaillé à l'élaboration d'une définition sémantique commune de l'objet Bâtiment.  
Celle-ci, ainsi que son annexe prévoyant les spécificités sont présentées aujourd'hui.



# Historique

10 mars  
Commission des  
Standards  
- Mandat création du GT

4 avril  
GT Bâti n°1

16 mai  
GT Bâti n°2

13 Juin  
Intervention équipe  
Reg-BL Suisse

24 juin  
GT Bâti n°3

Sept.- Oct. 2022  
Appel à commentaires  
Définition du "bâtiment"

10 Nov. 2022  
Présentation définition  
Commission des Standards

20 sept  
GT Bâti n°4  
Première définition du  
"bâtiment" arrêtée

2 nov  
GT Bâti n°5  
Première définition du  
"bâtiment" arrêtée

Décembre 2022  
GT Bâti n°6  
Atelier modèle de données

# MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

01

## Ateliers de définition – par organisation

7 ateliers de 2h avec les principaux producteurs de données bâtementaires

02

## Restitution au GT Bâti

Et un regard critique sur les premières propositions de définition & modèle de données

03

## Appel à commentaires sur la définition

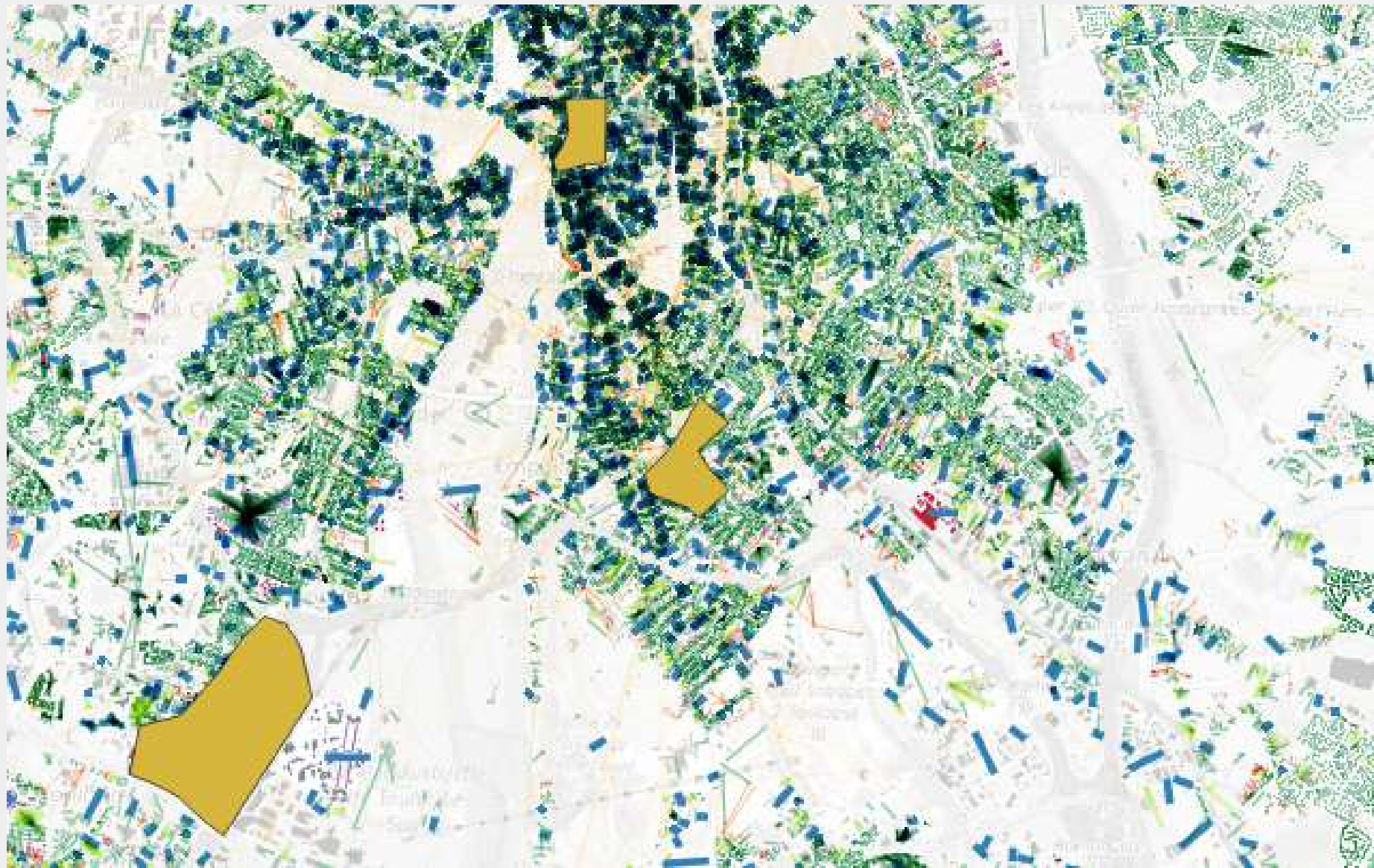
Pour arrêter une première version en Nov. 2022

The screenshot shows a Zoom meeting interface for 'GT Bâtiment CNIG'. The top bar includes a back arrow, a profile icon, the meeting name, a signal strength indicator, and a three-dot menu. Below the bar, a grid of 10 video thumbnails shows participants: Félix V - BatID, Antoine Herm..., Arnaud Galla..., Guillaume Co..., Julia Zucker, Lionel BERTR..., Pierre Vergez..., REBOURS Lo..., Régis Haubou..., and Elisabeth Tal... Each thumbnail has a name label and a mute icon. At the bottom, a toolbar contains icons for adding participants, muting/unmuting, video on/off, screen sharing, and chat. A shared document is visible in the bottom right, titled 'Adopter une définition commune'. The document content includes:

- Processus**
- Adopter une définition commune**
- Recherche Utilisateurs**
  - 01 Après de +20 acteurs du secteur du bâtiment
  - 02 Création du GT Bâti au sein du CNIG
    - Mise du mandat & enjeu de la problématique à adresser
    - Une définition commune et son modèle de données affinent
  - 03 Ateliers de définition – par organisation
    - 7 ateliers de 2h avec les principaux producteurs de données bâtementaires
  - 04 Restitution au GT Bâti
    - Et un regard critique sur les premières propositions de définition & modèle de données
  - 05 Objectif : vers un nouveau standard CNIG d'ici à décembre 2022



# EXPÉRIMENTATION TERRAIN



## EXPÉRIMENTATIONS

- Métropoles de Toulouse & Grenoble
- Tester la définition du bâtiment sur le terrain
- Découpage du parc au vu des éléments décidés au sein du GT pour enrichir la discussion

## ASYNCHRONE

- Travail du projet Bat-ID en parallèle
- Participation ouverte, libre et transparente grâce à GitHub

# Des contributeurs engagés

**10+**

**Communes participants aux différents GT**

Toulouse, Grenoble, Rennes, Strasbourg, Lille, St Nazaire, Nice, Le Havre, Brest, Montpellier, Bordeaux

**20+**

**Entités présentes aux différents GT**

IGN, CSTB, ADEME, INSEE, Bureau du cadastre, CGDD, Cerema, DHUP, La Poste, ENEDIS, Dinum ...

**30+**

**Commentaires reçus lors de l'appel à commentaires**

En asynchrone par mail ou contributions sur le GithUB et lors des différentes sessions de travail du GT



# La définition sémantique

Construction souterraine et/ou au-dessus du sol, ayant pour objectif d'être permanente, pour abriter des humains ou des activités humaines. Un bâtiment possède a minima un accès depuis l'extérieur.

Dans la mesure du possible, un bâtiment est distinct d'un autre dès lors qu'il est impossible de circuler entre eux.

Cette définition est complétée par une annexe, qui vise à l'étayer et apporter un éclairage aux cas particuliers rencontrés.



# La définition sémantique

## Commentaires sur la définition:

- Se veut le plus simple possible pour correspondre à un maximum d'usages métiers.
- Permet de résoudre le principale challenge du découpage du parc, qui est de distinguer deux bâtiments mitoyens l'un de l'autre. Le critère de circulation a été retenu quand il est connu.
- Les cas particuliers rencontrés sont traités dans une annexe, pour ne pas alourdir la définition et donner des lignes directrices aux utilisateurs du référentiel national du bâtiment.





# Annexe à la définition



## D. Distinction entre les bâtiments et d'autres types de constructions

Cette section vise à déterminer les types de constructions et autres objets ne correspondant pas formellement à la définition des bâtiments proposée par le groupe de travail du CNIG.

Cette liste, non exhaustive, permet aux utilisateurs du RNB de classier certaines structures dans une catégorie "autres constructions".



*Piscine, y compris les piscines couvertes*



*Barrières, clôtures*



*Simple toit ouvert*



*Kiosque, Arche, Monuments*



*Ruine*



*Cabine de plage de moins de 5 m2*



*Abri de jardin de moins de 5 m2*



*Abri animalier*

**BatID/Annexe-Definition-Batiment.md at main · entrepreneur-interet-general/BatID**

Construire le référentiel des bâtiments en France. Contribute to entrepreneur-interet-general/BatID development by creating an account on GitHub.

 GitHub



# Commentaires à l'annexe à la définition

Distinguer entre les bâtiments et d'autres types de constructions :  
Panneaux solaires & poste de transformation électrique



*Parcs  
photovoltaïques*

- Les parcs (panneaux solaires) photovoltaïques qui ont une emprise au sol mais n'ont pas vocation à abriter ni d'accès depuis l'extérieur.
- Les boîtiers de distribution électrique ne sont pas considérés comme des bâtiments dès lors qu'ils sont trop petits (en dessous de 5 m<sup>2</sup>, qui correspond au seuil des déclarations préalables)
- Les postes de transformation électrique qui sont assez volumineux pour circuler à l'intérieur eux sont considérés comme des bâtiments



*Petits boîtiers  
de  
distribution  
électrique*



*Les postes de  
transformation  
électrique  
suffisamment  
grands*



# Commentaires à l'annexe à la définition



*Les  
grandes  
éoliennes*



*Les phares*

Les chateaux d'eau, éoliennes, phares correspondent bien à la définition

- Le GT souligne qu'à ce stade il est important de les inclure en tant que bâtiment et au moment de la mise en oeuvre du référentiel, la pertinence de ces éléments sera étudiées.
- Par ailleurs, il a été décidé par le GT de ne pas se concentrer sur les usages pour déterminer si une construction est un bâtiment ou non.
- L'usage pourrait à terme devenir un attribut du bâtiment.



# Commentaires à l'annexe à la définition

La distinction avec les ouvrages d'art

- Est-il nécessaire de les inclure ou non ?
- Ajout d'un paragraphe à l'annexe de la définition: "Il est effectivement possible que des bâtiments soient rattachés à un ouvrage d'art (par ex les bâtiments des locaux d'un barrage) mais l'objet de l'ouvrage d'art lui même n'est pas à considérer comme un bâtiment."

Liste non exhaustive de constructions n'étant pas un bâtiment à intégrer au sein du référentiel mais un simple ouvrage d'art.



*Ponts*



*Routes*



*Barrages*



*Tunnels, galeries*



# Commentaires à l'annexe à la définition

Le cas des passerelles, questions posées:

- Elles peuvent connecter deux "bâtiments" et rendent la circulation entre eux possible
  - On pourrait alors considérer qu'il n'y a qu'un seul bâtiment selon la définition
- Que faire pour le stock ?
  - Considérer 2 bâtiments et inclure la parcelle l'un des bâtiments ? Ou même 3 bâtiments?

Bâtiments reliés par une passerelle



Ajout à l'annexe de la solution retenue:

Dans le cas de deux bâtiments reliés par une passerelle, même si celle-ci rend la circulation possible entre les deux bâtiments, a priori, on décompte bien deux bâtiments distincts. Il suffit alors de rattacher la passerelle à un des deux bâtiments.

# Commentaires à l'annexe à la définition



## Commentaires sur ce type de construction/ bâtiment

- Questionnement de la pertinence de l'expression de "non circulation".
- Souhait de traduire le concept de Building Part vs Building (INSPIRE) : introduire les building parts ?

## Réponse apportée par le GT Bâti

- Introduire la notion de Building Parts est compliquée à mettre en oeuvre d'un point de vue technique
- Il y a bien deux bâtiments distincts dès lors qu'il correspond à la définition et non l'un qui fait parti de l'autre. Il sera possible de les réunir après en groupe de bâtiments s'il est nécessaire lors de l'implémentation du référentiel.



# Commentaires à l'annexe à la définition

- **A ce stade : Nous avons inclus seulement une indication relative à la surface**

*"Chaque usager du référentiel peut librement décider d'inclure un bâtiment sans limite de surface dès lors qu'il juge son référencement pertinent (ex. il est important de connaître l'existence d'un garage de 5 m<sup>2</sup> en zone dense).*

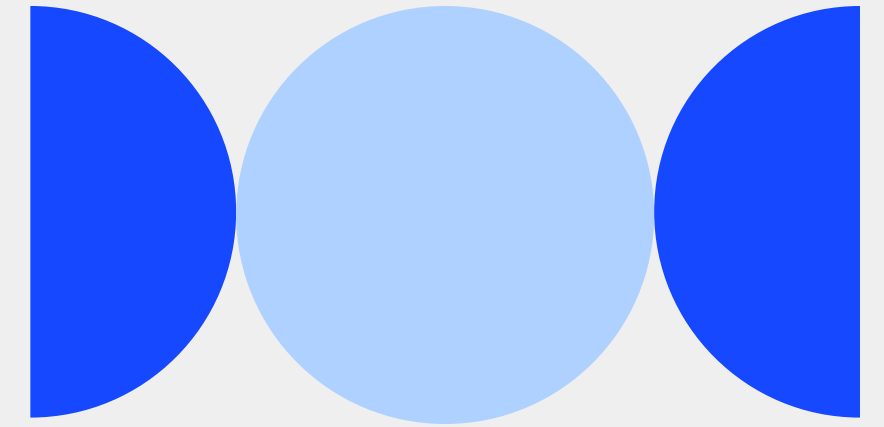
*Cependant afin de guider au mieux les utilisateurs du référentiel, un seuil de 5m<sup>2</sup> peut être retenu comme une surface minimale pour prendre en considération la construction. En effet, ce seuil correspond à la surface à partir de laquelle une Déclaration Préalable est à faire auprès des services de l'urbanisme de la collectivité.*

*En deçà, il serait notamment difficile de mettre en place des flux d'alimentation pour des bâtiments plus petits, car non sujet à des règles administratives"*

- **Faut il évoquer des éléments indicatifs relatifs à la hauteur ou au volume ?**
  - Quelles mesure de référence pour le calcul du volume si on choisit de l'inclure? (Au meme titre que les 5m<sup>2</sup> indication issues des déclarations préalables)
  - Hauteur sous plafond de 1m80 ? (Issu des méthodes de calculs de la surface de plancher)
- **Réponse : Ne pas inclure ces notions pour ne pas avoir de critères fermes qui bloquerait les usages.**

# Perspectives

## Suite des travaux pour le GT Bâti



### **Co-construire un modèle de données**

Avec l'ensemble des parties prenantes, pour aboutir à un standard complet en 2023

### **Expérimentation terrain**

Avec les métropoles et bureaux métiers des différentes administrations partenaires

### **L'équipe Bat-ID rejoint l'IGN en 2023**

L'équipe projet s'agrandie et rejoint la Fabrique des Géocommuns en 2023 !

# Merci !

Pour votre attention

## **Page GT Bâti – Site du CNIG**

[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=26261](http://cnig.gouv.fr/?page_id=26261)

## **GitHub GT-Bati – Suivi des commentaires**

A retrouver [ici](#) !

## **Adresse e-mail**

[felix.veith.ext@ademe.fr](mailto:felix.veith.ext@ademe.fr)

[elisabeth.talbourdet.ext@ademe.fr](mailto:elisabeth.talbourdet.ext@ademe.fr)

